



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 104331

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de difficultés que rencontrent certains établissements de l'enseignement secondaire (particulièrement ceux à vocation internationale affiliés au réseau des centres français langue étrangère, FLE) pour recevoir des étudiants étrangers désireux d'apprendre le français dans notre pays. En effet, depuis leur création en 2005, les centres français langue étrangère sont désormais liés aux CEF (centres pour les études en France à l'étranger), qui ont pour vocation de « renforcer la compétitivité de la France sur la scène internationale en matière d'enseignement supérieur ». Or il semblerait que dans l'examen et la sélection des candidatures tel que mis en oeuvre par lesdits CEF à l'étranger, les étudiants qui ne sont pas porteurs d'un « projet d'étude » se voient refuser l'obtention d'un visa : l'apprentissage de notre langue n'étant pas considéré comme un projet à part entière. Dès lors, outre bien sûr les conséquences directes induites dès cette année pour les centres FLE et l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement secondaire affiliés, il s'agit bien ici plus globalement de notre capacité à préserver et à promouvoir notre langue à travers le monde. Il souhaiterait donc savoir comment le Gouvernement entend répondre à cette situation problématique et s'il envisage - tout en tenant compte bien sûr de la nécessité de lutter contre les abus en matière d'immigration clandestine - de prendre des mesures facilitant l'inscription des étudiants étrangers simplement désireux d'apprendre notre langue en France.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104331

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9694